



Au Sommaire

- Invitation au Forum des Associations.
- Le feu et l'eau.
- La prime VAE
- On me cherche.
- Adhésion à la SDM.

RD912, Neauphle-le-Vieux - Juillet 2022

Forum des Associations

L'association Sauvegarde des Mesnuls vous attend le :

Samedi 3 septembre 2022

au Forum des Associations qui se tiendra de 14h00 à 18h00 dans la « Maison du Jardinier ».

Traditionnellement et presque institutionnellement, les Associations sont invitées par leurs municipalités à participer au « Forum des Associations » début septembre. Cette démarche montre bien la place tenue par les bénévoles dans l'animation de nos villes et nos villages.

Légitimées par la loi de 1901 promulguée sous la III^{ème} République, plus de 1,3 million d'associations exercent, souvent avec compétence et abnégation, leur activité en France. Qu'elles soient philanthropiques, commerciales ou simplement destinées à fournir un cadre juridique à une activité quasi individuelle (créateur, artiste, etc.), notre commune compte plusieurs dizaines d'associations, plus ou moins actives.

Comme le reste de la Société dans son ensemble, les Associations ont été très perturbées dans leur fonctionnement ces derniers mois. Malgré les efforts de communication des uns et des autres, des liens se sont distendus. Chacun constate que, depuis la levée de la plupart des restrictions d'ordre sanitaire, le besoin de rencontres reprend le dessus

sur la crainte. Le Forum des Associations vous permet de renouer le si nécessaire contact avec les acteurs qui « servent » notre village, parfois depuis fort longtemps.

Nous serons très heureux de vous revoir ce 3 septembre prochain à la « Maison du Jardinier » pour vous faire part de l'avancement de nos dossiers et de nos espoirs pour notre environnement. Ce sera aussi l'occasion pour la SDM de vous représenter FNE-78 (France Nature Environnement - Yvelines) à laquelle elle est affiliée et dont le siège est aux Mesnuls depuis sa création en 2017.

En espérant vous y rencontrer.



Marc Rémond
Président de la SDM
Administrateur de FNE-78

Le feu et l'eau

Notre pays avec ses 16.9 millions d'hectares de forêt est boisé sur près d'un tiers de sa surface. La forêt s'y accroît inégalement de 0.6% par an.

Les incendies qui se sont déclarés à nos portes cet été - feu de chaume à Neauphle-le-Vieux, feu de forêt à Rochefort-en-Yvelines, feu de végétation aux Mureaux, etc. - nous incitent plus que jamais à la prudence, à prendre quelques précautions et, bien sûr, à la réflexion. En France, on estime que 39 % des incendies proviennent de malveillances (oups!), 16 % de travaux de particuliers, 14 % de travaux agricoles et forestiers, 12 % d'imprudences, **10 % de causes naturelles**, le reste se partage entre toutes les autres causes imaginables. La responsabilité humaine est donc plus que prépondérante.

Début juillet, le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a publié un communiqué intitulé « Prévention des feux de forêt » contenant quelques recommandations de bons sens. Il y est préconisé, bien entendu, de ne pas stocker de combustibles près des

habitations, de ne pas utiliser d'outils susceptibles de provoquer des étincelles près de végétaux secs, de ne pas fumer à proximité des friches ou des champs et de ne pas jeter ses mégots au sol, etc...

La préparation du jardin : Débroussailler sur 50 mètres tous les abords de constructions lorsqu'elles se trouvent à moins de 200 mètres d'une forêt ou d'un espace naturel, libérer les voies d'accès, supprimer les arbres et les branches situés à moins de 3 mètres des maisons, élaguer les arbres et laisser 3 mètres entre deux houppiers, évacuer les végétaux coupés en les portant en déchetterie ou en les broyant.

L'adaptation de sa maison : La maison (en dur) constitue le meilleur refuge lors d'un incendie de forêt. Leurs ouvertures, doivent être en bois plein ou en aluminium, le PVC est à écarter. L'étanchéité des ouvertures à l'air et aux fumées est impérative. Les toitures doivent être régulièrement nettoyées. Le PVC doit être exclu pour les gouttières. Les aérations seront équipées de grillages à mailles très fines. Il convient d'éloigner d'au moins 10 mètres les tas de bois, canisses, abris de

jardin. Les citernes de gaz et de fioul seront de préférence enterrées.

L'eau est sans conteste le meilleur élément pour éteindre un feu végétal, encore faut-il qu'elle soit disponible. **AVERTISSEMENT :** **Seuls les Pompiers peuvent éteindre valablement un incendie. Avant d'entreprendre quoi que ce soit, assurez-vous qu'ils ont été appelés.** Une flammèche peut (et doit) être rapidement étouffée au risque de se propager ; un seul seau d'eau peut suffire à l'éteindre. Dorénavant, nous devons connaître les points d'eau à proximité de nos habitations (mares, étangs, lavoirs, cours d'eau, sources, piscines, etc.). Si possible, équipons-nous de récupérateurs d'eau de pluie avec pompe. En été, le seau et le tuyau d'arrosage doivent restés sortis à proximité du robinet. La détention d'un extincteur n'est pas absurde.



Pas de stress, statistiquement, rien ne nous arrivera. mais soyons tout de même préparés à minima.

Assurance. La « catastrophe naturelle » ne s'applique pas à l'incendie C'est un risque couvert par votre assurance incendie/habitation.

Le Préfet et les collectivités territoriales, au même titre que pour les autres risques majeurs, sont chargés d'assurer la protection contre les incendies et d'informer le citoyen. Pour faire simple, un dossier départemental des risques majeurs (DDRM) recense les risques connus par commune. Il explique les phénomènes et présente les mesures de sauvegarde. À partir de ce DDRM, les mairies élaborent et publient un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM) et un Plan Communal de Sauvegarde (PCS), consultables par chacun d'entre nous.

Aide à l'acquisition d'un VAE.



Le SDM-Informations de janvier 2022 vous communiquait le montant des aides accordées lors de l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) par l'État, la région Île-de-France et certaines communes, les formalités d'obtention étaient également abordées.

Depuis et afin d'encourager les plus modestes à acquérir un VAE, l'État, lors du vote de la loi de finances rectificative le 25 juillet dernier, a décidé d'augmenter l'aide nationale **sur la période allant du 15 août au 31 décembre 2022**. Dans la limite de 40% du prix d'achat,

- Le bonus écologique « VAE », passe de 200 € à 300€⁽¹⁾ voire 400€⁽²⁾ sous condition de ressources ou de situation de handicap.

- Le bonus écologique « vélo-cargo » de 1000€⁽¹⁾ passe à 2000 €⁽²⁾, toujours sous condition de ressources, pour l'achat d'un **vélo cargo, d'une remorque électrique pour vélo, ou d'un vélo adapté aux situations de handicap**. Pour les personnes morales (entreprises), il est de 1000€. Il n'est plus nécessaire d'avoir bénéficié d'une aide similaire par une collectivité locale pour l'obtenir.

Les autres informations de notre article de Janvier 2022 restent d'actualité.

(1) revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489 €

(2) revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 6 300 €

Élémentaire, mon cher Thomson (1856 – 1940) !

Cela fait des siècles, des millénaires que l'on me court après. Dès l'antiquité on s'interroge sur mon existence quand des expériences effectuées à l'aide de bâchettes d'ambre jaune frottées sur un tissu ont attiré, comme par magie, cendres, duvets ou fils de laine (rien de bien extraordinaire. Ne faisons-nous pas la même chose avec une règle en plastique et du papier ?). La traque se ressert vers 1600 lorsque le mot électricité est introduit par William Gilbert en référence à l'ambre qui se disait "électra" en grec ancien.

La recherche s'accélère : gravité, magnétisme, lumière, propagation des ondes, chaleur, pile, champs électroluminescents, etc. La compréhension de l'électricité s'affine, va-t-on enfin finir par m'attraper ? Pas sûr !



Ce n'est qu'en 1838 (année du couronnement de la reine Victoria, c'est pas rien) que l'on s'intéresse vraiment à moi et que je suis suspecté. En 1891 (ou 1894 ou 1902, c'est selon), outre-Manche, toujours sans bien me connaître, on me baptise « Electron », même référence à l'ambre (à prononcer Ηλέκτρα) associée à ion (particule

chargée électriquement). Je ne pèse pratiquement rien, mon énergie est quasiment nulle, pourtant j'en suscite des congrès, des colloques et autres symposiums : on me cherche toujours. En 1920, on me représente tel une petite sphère gravitant autour d'un noyau, (illustration ci-contre), mais on ne m'attrape pas pour autant.

Aujourd'hui, le consensus consacre l'orbitale atomique (calcul mathématique) pour décrire le comportement ondulatoire de l'électron et proposer un volume où sa probabilité de présence côtoie les 90%. Évident, non ? Autant dire, que les chercheurs me recherchent toujours, désormais ici et là.

Eh bien, cet hiver, nous serons associés à cette recherche assidue de l'électron. Sous une forme ou sous une autre, il nous manquera ; les pénuries d'électricité s'annoncent, les prix s'envolent, la période virera sans doute au pénible et à l'anxiogène. De souhaitables prises de conscience et des choix d'avenir en découleront nécessairement. Ne désespérons ni de nos facultés ni de notre capacité à réagir, pour le mieux.



Bulletin d'adhésion ou de renouvellement

Pour soutenir ou participer aux actions de la SDM, rejoignez-nous en adressant ce bulletin d'adhésion complété ou en le déposant dans la boîte des associations :



SAUVEGARDE DES MESNULS

Mairie des Mesnuls
6 Grande Rue
78490 Les Mesnuls

Venez en famille
(un bulletin par adhésion)

Je soussigné(e)

demeurant à

N° téléphone e-mail

Souhaite adhérer ou renouveler son adhésion à l'association « Sauvegarde des Mesnuls » ci-joint notre règlement* de € pour l'année en cours.

* par chèque à l'ordre de la SDM

✓ Membre actif : 17,00 €

✓ Adhérent Jeune : 5,00 € (de 15 à 23 ans)

✓ Membre bienfaiteur : 35,00 €

Signature

le/...../.....

